

Privilège—M. Crosbie

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous devriez appliquer votre citation au ministre de la Justice.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'ai cité de nombreuses déclarations du député, mais avant d'y revenir, j'aimerais m'arrêter aux propos que le député de Calgary-Nord vient de relever . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Ouest a soulevé la question de privilège mais je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus. Le député de Saint-Jean-Ouest a signalé en effet que le contexte doit être suffisant pour préciser le sens de la citation. Aucun député n'est tenu de le faire tant qu'il utilise les paroles mêmes du député, en l'occurrence le député de Saint-Jean-Ouest. J'aimerais bien savoir si le député est prêt à fournir la référence d'une plus longue citation. Cependant, il n'y a pas lieu, à mon avis, de s'étendre sur le sujet.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je tenais à reprendre la citation même qui avait été relevée il y a un certain temps, c'est-à-dire que le meilleur moment pour soulever cette objection est lorsque la faute vient d'être commise. J'aurais pu citer en outre la déclaration suivante du député de Saint-Jean-Ouest qui, à mon avis, aggrave encore les choses:

● (1602)

Il faut les mettre au pas, de même qu'il faut mettre au pas leurs protecteurs politiques qui les ont encouragés ou qui les couvrent, ceux qui ont donné des ordres ou fermé les yeux.

Le 8 novembre 1977, le premier ministre s'est servi de cette même citation lorsqu'il a soulevé la question de privilège. Le député n'avait pas soulevé la question de privilège à ce moment-là, et je ne crois qu'il ait de raison de le faire aujourd'hui.

M. l'Orateur: Peut-être le député de Saint-Jean-Ouest avait-il une objection ou quelque autre argument à soulever quand la question a été débattue hier soir? Je doute beaucoup que son objection soit fondée, et il n'y a certes pas matière à la question de privilège. Toutefois, le député de Saint-Jean-Ouest a déjà eu l'occasion de faire une mise au point et de placer sa citation dans son contexte. Cela me semble juste dans les circonstances.

[M. Dionne (Northumberland-Miramichi).]

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 181, 218, 229, 263, 272, 321, 379, 380, 382, 383 et 384.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA SOCIÉTÉ
D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Question n° 181—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Société d'assurance-dépôts du Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Néant.

2. a) Néant; b) Néant.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Question n° 218—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Société du crédit agricole et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Aucune.

2. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT
MUNICIPAL ET DE PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

Question n° 229—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Néant.